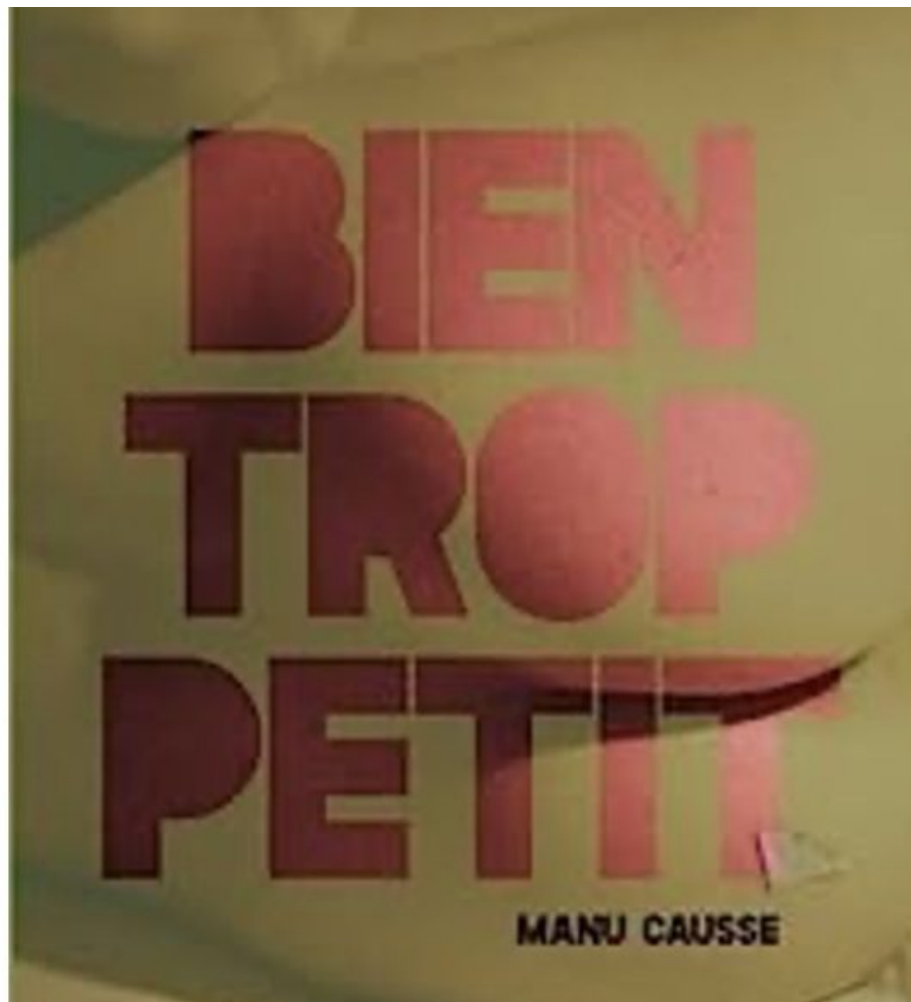
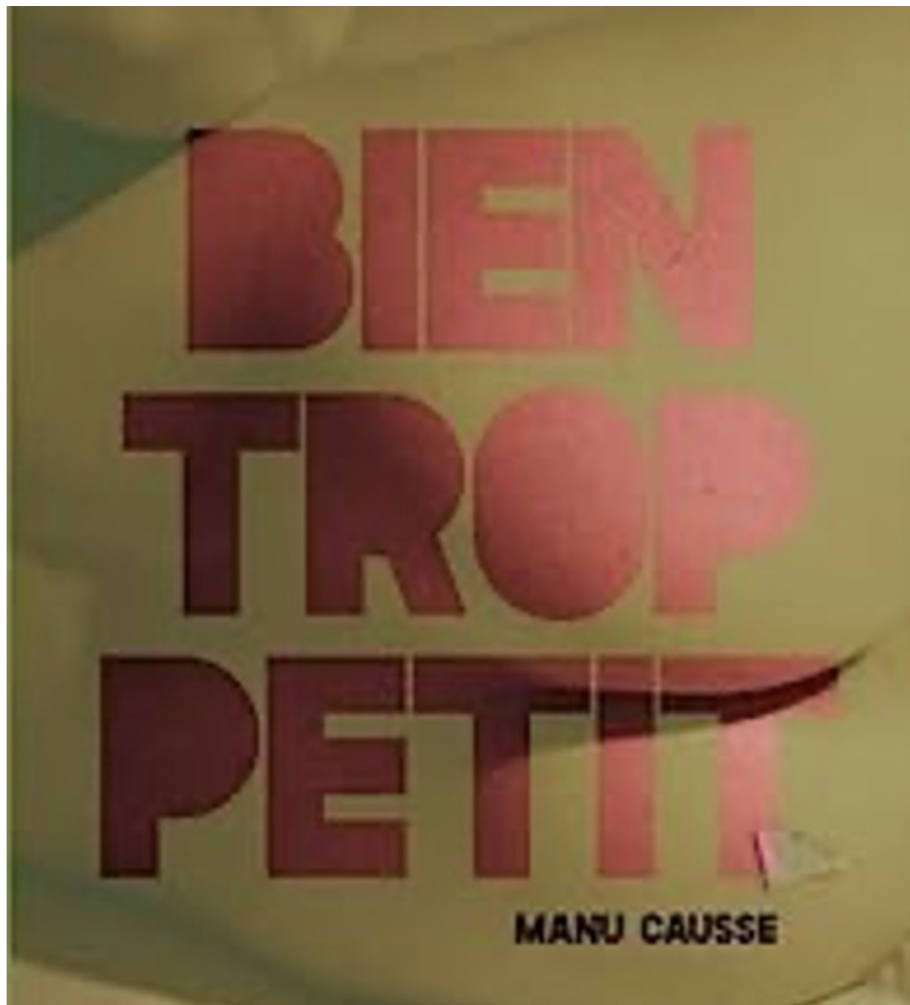


Dard-malin s'offusque qu'on se moque des petites bites

écrit par Maxime | 27 juillet 2023





Il l'a mal pris, très très mal pris, le grand Gérald...

Qu'on se moque des petits sexes lui déplait fortement.

L'immense ministre a donc choisi d'interdire le livre de
Manu Causse « *Bien trop petit* »...



C'est que, souvenez-vous, ce grand Homme d'Etat est très porté sur la chose et certains disent qu'il aurait promis le traitement favorable de certains dossiers en échange de faveurs...

<https://www.sudouest.fr/justice/plainte-pour-viol-les-troublan>

[ts-sms-de-gerald-darmanin-devoiles-par-mediapart-1568333.php](https://www.sms-de-gerald-darmanin-devoiles-par-mediapart-1568333.php)

https://www.liberation.fr/checknews/2020/07/21/darmanin-a-t-il-admis-l-echange-de-rapports-sexuels-contre-une-promesse-de-passe-droit_1794782/

Ce qui n'empêche nullement Macron de le reconduire dans ses fonctions...

Par un arrêté du 17 juillet, Darmanin a ainsi interdit, personnellement, sous sa seule signature, cet ouvrage qui évoque le tabou de la découverte de la taille ridicule de son sexe par un adolescent...

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047852814>

Article 1

Il est interdit de proposer, de donner ou de vendre à des mineurs, la publication intitulée « Bien trop petit » de Manu Causse éditée par la maison d'édition Thierry Magnier.

Dénoncée par la société des gens de lettres, la censure de cet ouvrage portant sur le thème des micro-pénis ne reçoit donc pas formellement l'adoubement de Borne, ni de Macron, alors qu'il est courant que plusieurs ministres signent les décrets ou arrêtés du gouvernement.

Se serait-il senti visé, blessé dans son orgueil ?

En réalité, comme le montre l'interview de l'auteur par « Le Figaro », cet ouvrage avait une ambition bien plus profonde que la moquerie à l'égard des petits sexes...

L'arrêté pourrait être attaqué en justice. Il peut en aller

ainsi si les motifs d'interdiction que le Ministre devra alors révéler se révèlent infondés.

L'appréciation des juges supposera qu'ils aient lu l'ouvrage préalablement...

On se croit revenus aux temps de Baudelaire et Flaubert obligés d'aller défendre les *Fleurs du Mal* et *Madame Bovary*...

Est-ce bien raisonnable de demander aux juges de lire ce livre pour se prononcer sur son interdiction ? C'est d'un autre temps !

Ce, alors que le Coran, lui, n'est toujours pas interdit...

Et alors que des auteurs de livres pornographiques font ou ont fait partie du gouvernement.

Difficile de se la jouer « prude » !

«*La censure de Bien trop petit permet de nous remettre en cause collectivement*»

Par Mathilde Barat

Publié hier à 19:35, Mis à jour hier à 19:36

Après l'interdiction par le ministère de l'Intérieur de son livre, Manu Causse déplore une décision qui passe sous silence les interrogations des adolescents sur la sexualité.

Le 17 juillet 2023, le livre « Bien trop petit » a été interdit à la vente aux adolescents par le ministère de l'Intérieur. Les autorités se sont appuyées sur une loi de 1949 qui prohibe les publications «à caractère pornographique» destinées à la jeunesse. Manu Causse, son auteur, juge que les autorités ont fait fausse route avec cette décision en censurant un livre qui ne promeut pas mais, bien au contraire, critique la culture du viol et donne des clés aux adolescents pour comprendre que la sexualité, ce n'est pas le «sado masochisme soft» de 50 nuances de Grey, les dessins cochons des mangas ou la pornographie explicite largement diffusée sur Internet.

LE FIGARO. – Que vous inspire l'interdiction ministérielle de votre livre Bien trop petit ?

Manu CAUSSE. – Je ne m'attendais pas à une telle polémique. Certes, il y a des lignes très explicites sur le sexe dans « Bien trop petit », avec des pastiches des pornos des années 1980, tels que je pouvais lire quand j'avais 15 ans. Mais l'arrêté ministériel reste très surprenant. Il frappe les premières scènes du livre, qui contiennent des passages pouvant évoquer une apologie de la culture du viol. Alors que justement, nous les avons beaucoup travaillés avec les éditrices de Thierry Magnier, de sorte qu'elles ne prennent pas cette direction, bien au contraire. Quand le protagoniste Grégoire exprime ses fantasmes infantiles, un autre personnage intervient pour remettre en cause ces idées. La censure de mon livre s'avère donc aussi brutale que contradictoire. **Surtout quand on constate que des romans « Dark romanc »e, avec des scènes de violence ou de viols, ou des mangas aux dessins très explicites, sont souvent disponibles à partir de l'âge de 10 ans. Je ne comprends pas où se situe la logique dans cette interdiction.**

Comptez-vous contester l'interdiction contre Bien trop petit?

Thierry Magnier -l'éditeur de Bien trop petit-, doit prendre

contact avec le ministère de la Culture cette semaine pour évoquer l'arrêté ministériel. Pour nous, le débat est toujours ouvert. Il y aurait une possibilité d'attaquer en justice cet arrêté, cela a été évoqué, mais pour le moment, le temps est à la réflexion.

Jugez-vous la loi de 1949, sur laquelle s'est appuyé le ministère pour rendre sa décision, trop restrictive envers la littérature jeunesse?

Il est très intéressant d'analyser cette loi et de comprendre comment elle protège la jeunesse. Il y a toujours eu cette angoisse du passage à l'âge adulte, ainsi qu'une forme d'appréhension de son propre corps et de celui des autres. Pour un adolescent, c'est un moment difficile. Le travail de la littérature jeunesse est aussi d'ouvrir la parole sur ces sujets. Si une loi nous empêche de mentionner des scènes de sexe dans nos livres, destinées à briser les tabous sur les problématiques liées à la sexualité, notre travail devient très compliqué. D'un point de vue juridique, il faut bien sûr protéger les jeunes des contenus pornographiques, qui prolifèrent largement sur internet. Mais en parlant de la sexualité dans la littérature jeunesse, l'objectif est de préparer le jeune ou de réparer son imaginaire. Le but du jeu n'est pas de simplement décrire la sexualité. Mais de la questionner, afin de briser certaines normes que nous, adultes, avons pu assimiler par le passé. Quand un personnage exprime une opinion choquante ou une pensée illégale dans un livre, l'ouvrage doit-il être interdit ? Avec cette loi, de quoi protège-t-on la jeunesse exactement? De la sexualité ? Ne faut-il pas en parler?

Comment écrit-on un roman sur la sexualité quand on s'adresse aux adolescents?

En écrivant « Bien trop petit », mon objectif premier était de me reconnecter à cet imaginaire bouillant et mal informé que J'ai vécu adolescent. Dans ce livre, je m'adresse au

gamin perdu que j'étais à 12 ans, qui se retrouvait dans des passages de « Little Big Man » de Thomas Berger. De manière générale, cette espèce de « machine à fantasme » que l'on éprouve plus jeune est souvent tue. Ce cocktail explosif était chez moi particulièrement mis sous silence par des parents peu bavards sur le sujet de la sexualité. Je ne savais pas comment devenir un homme tout en étant sensible et ouvert d'esprit. **En partant de ce postulat pour écrire mon livre, je me suis demandé: qu'ai-je envie de transmettre à mes fils ? Qu'aurait pu m'apprendre mon père par rapport à la sexualité masculine?**

Pour sensibiliser à la sexualité, est-il nécessaire d'être explicite ? Quelles sont les limites que vous vous imposez ?

Le but n'est pas de mettre des scènes de sexe partout. Mais « Bien trop petit » s'inscrit dans une collection, L'Ardeur, qui travaille spécifiquement sur ces sujets . Avec un groupe d'auteurs et d'autrices jeunesses, nous avons déjà écrit un recueil intitulé 16 nuances de premières fois. **Nous avons été révoltés qu'une des portes d'entrée des adolescents à la sexualité puisse être le «sado masochisme soft» de 50 nuances de Grey. L'objectif était de créer une sorte «d'antidote» à cette vision du sexe largement diffusée, en agrémentant nos textes de traits d'humour. Dans mon travail d'écriture sur Bien trop petit, je sentais bien que cet exercice peut être difficile, que l'on peut aller trop loin dans le propos. C'est pourquoi j'ai employé des métaphores. Ou j'ai écrit volontairement très maladroitement, avec beaucoup de répétitions, pour ramener le récit dans la perspective d'un adolescent. Les éditrices m'ont aidé dans ce travail.**

Cette décision alarme-t-elle les acteurs du secteur jeunesse ?

J'ai reçu beaucoup de soutien de la part de l'ensemble de la littérature jeunesse et aussi de beaucoup d'internautes. Et je suis heureux de constater que cette décision du ministère

de l'Intérieur ouvre le débat. L'écrivain Nicolas Mathieu – prix Goncourt 2018- a même créé le hashtag «When i was 15» sur Instagram. Beaucoup de personnes l'utilisent pour partager les appréhensions qu'elles ressentaient à l'âge de 15 ans. De manière générale, on ne parle pas souvent de la littérature jeunesse. Aujourd'hui, les jeunes gens font face à un monde compliqué. Je rencontre beaucoup d'adolescents ou de jeunes adultes dans des salons et en classes, et je constate un grand désarroi. Nous devons véritablement éviter de démoraliser la jeunesse. Et nous devons veiller à ne pas propager aux adolescents, des schémas sur la sexualité désuets voire erronés. Au final, la censure de Bien trop petit est positive, car elle permet de nous remettre en cause collectivement.